

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 13 décembre 2024****CONVOCATION**

Date : 6 décembre 2024

Affichée le : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

Pouvoirs : 7

Absent : 1

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

20 décembre 2024

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR****LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi treize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Étaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Gaëlle DEMARS – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

Mme Nathalie GEORGE-GOURET ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. Thierry MALHERBE ..... Pouvoir à M. François DELAIS

Mme Virginie GRANTE ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR ..... Pouvoir à M. Bruno DION

Mme Cécile PIGNOL ..... Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

M. Julien DOLFI ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-12-12

**OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ADHÉSION AU PASS TERRITORIAL  
DU CIG GRANDE COURONNE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne (CIG) auprès de Plurélya (anciennement FNASS), dénommé PASS Territorial du CIG Grande Couronne, approuvé par délibération n° 2019 – 44 du 14 octobre 2019.

Vu la convention d'adhésion au PASS Territorial CIG Grande Couronne.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2018 relatif à l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial.

Vu la délibération n°2018-12-17 du 14 décembre 2018 approuvant l'adhésion de la collectivité au Pass Territorial.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du CIG en date du 28 mai 2024 quant à la prolongation du Pass Territorial pour une durée de 24 mois.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG n°2024-40 en date du 25 juin 2024 relative à l'avenant de prolongation du contrat cadre d'action sociale (Pass Territorial) : approbation et autorisation donnée au président de le signer.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG n°2024-52 en date du 10 octobre 2024 relative à l'approbation et l'autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°4 avec Plurelya relatif aux nouveautés pour l'année 2025 et les avenants à intervenir avec les collectivités.

Considérant l'intérêt de prolonger l'adhésion à ce contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale.

Après avis du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024.

Après avis de la Commission des Finances en date du 3 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de prolonger son adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île de France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG, l'avenant d'adhésion tripartite et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **impute** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour extrait certifié conforme,

  
Le Maire,  
**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance

  
**Julita SALBERT**